

qu'au cours des années suivantes, les époux d'Eltz-de Raville soient forcés de vendre diverses maieries, cens et rentes pour un montant dépassant 11 000 écus. Citons parmi les cessions le «Cecilienhoff» à Trèves et relevons qu'après que les créanciers eurent saisi en 1626 les rentes d'Ennery, la grosse dime de cette seigneurie fut adjudagée deux ans plus tard. (32)

En 1626 le Siègè des nobles attribue à Godefroid d'Eltz — aux dépens de Jean de Wiltz — le village de Grosbous avec la moitié des rentes et revenus. (33)

En 1629 se situe une mesure curieuse prise par Godefroid d'Eltz: la défense à la jeunesse de la seigneurie de Clervaux de se livrer au jeu de cartes pendant la nuit, sous peine d'amende. (34)

Les époux d'Eltz-de Raville, cités en 1630 comme «fondateurs du couvent des Frères Mineurs à Trois-Vierges», firent donation aux Franciscains de la chapelle des Trois Vierges, tout en retenant les offrandes, cens et rentes de ladite chapelle. Godefroid d'Eltz avait également donné aux Frères Mineurs la maison qu'il possédait à Luxembourg, à proximité du couvent. (35)

Godefroid II d'Eltz décéda le 17 septembre 1631 après avoir exprimé dans son testament, écrit la veille, le désir d'être enterré en la chapelle d'Ulfflingen, dotée préalablement de 500 écus «pour parachever le bâtiment». (36)

Peu après sa mort sa veuve éleva des prétentions selon lesquelles elle et son mari auraient acquis entre autres trois-dixièmes de la terre et seigneurie de Clervaux pour le prix de 23 000 écus.

Le 18 décembre 1631 le Conseil provincial homologua un accord de partage de fiefs intervenu entre Dorothée d'Eltz-de Raville d'une part, et Claude de Lannoy, époux de Claude d'Eltz (qui iront habiter Clervaux); Madeleine et Marie d'Eltz, respectivement abbesse et chanoinesse du collège de Munsterbilsen; Marguerite d'Eltz, douairière de Zandt-Merl et Lutzelbourg (qui choisit Blettange pour demeure), d'autre part.

Le partage des cens et rentes laissées par feu Godefroid d'Eltz se fera en 1633. Mais les difficultés ne voulant prendre fin entre la veuve de Godefroid et les autres héritiers, il s'ensuivit des sentences du Conseil provincial en 1640, 1641 et 1647. (37)

(h) Les Daun, originaires de l'Eifel, sont connus depuis le 10^me siècle comme vassaux des comtes puis des ducs de Luxembourg. Des membres de cette famille se sont illustrés dans les domaines les plus divers. Outre les évêque et abbé il y a eu Henri, premier maréchal héréditaire de la noblesse du pays de Luxembourg (1223), charge restée héréditaire dans la famille de 1256 à 1448; Jacques, grand-commandeur de l'ordre teutonique (17^me siècle); Charles II, gouverneur d'Aix-la-Chapelle (1635), fils du Charles qui nous occupe; enfin il faut mentionner les feldmaréchaux du 18^me siècle.

Charles I^{er} était seigneur de Hollenfels, Brandeville, Kallenborn, Perl et, de par sa femme née Marie Agnès de Kerpen (Hagen), de Sanem (Sassenheim); il était aussi bailli en chef de Rodemack. (38) Des biens que les époux possédaient à Oetrange furent vendus en 1609 au couvent de Marienthal. (39)

Carles de Daun mourut en 1621, sa femme en 1613. (39bis)

(i) Gilles du Faing, qui était depuis 1600 capitaine-prévôt et gruyer du comté de Chiny et Estalle, gouverneur de Florenville, ne cessera — sa vie durant — de jouir de la plus grande confiance des Archiducs. On fera appel à ses talents pour d'innombrables missions — l'inscription funéraire de l'église de Jamoigne parle de 23 «ambassades» — et cela non seulement de la part des Archiducs mais aussi du roi d'Espagne.

En 1613 du Faing entrera au Conseil de guerre; quatre ans plus tard il sera nommé souverain-bailli du comté de Flandre.